

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU
TRAVAIL

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

DECRET N° 77/07 du 6/1/77
/MT.DGT.DCGPCE.

41/13

Portant intégration et nomination de
Monsieur KOUMBA Pierre dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Mines).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

(/ISAS :

D. F.

C. F.

(/u la Constitution du 24 Juin 1973;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.60 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 63/81/FP.BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires, notamment en ses
articles 7 & 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations; reconstitutions de carrière et reclas-
sements;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant les dispositions
du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires;
(/u l'Acte 44/EMSR du 12.12.75 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 75/541 du 18.12.75 fixant la composition du
Conseil des Ministres;
(/u le Protocole d'Accord signé le 5.8.70 entre la République
Populaire du Congo et l'URSS ;
(/u la lettre n° 19/2/MES/CAB du 9.8.76 du Directeur de
l'Orientation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, Chargé de la
Culture et des Arts transmettant le dossier de candidature constitué
par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1°:- En application des dispositions combinées du décret n° 60-90 du 3.3.1960 et du Protocole d'accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur KOUMBA Pierre, né le 10.4.1950 à Mounama (Divénié) titulaire du Diplôme d'Ingénieur Chimiste Technologue délivré par l'Institut de la Technologie Chimique MENDELEEV décoré de l'ordre de LENINE et de l'ordre du Drapeau Rouge et du Travail à Moscou, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710 à compter de la date effective de prise de service.-

ARTICLE 2°:- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et de l'Energie.-

ARTICLE 3°:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 6 Janvier 1977

Par Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Président du Conseil
des Ministres,

Le Ministre des Mines et de
l'Energie,

A. MBOLO NESA.-

Le Ministre de la Justice
et du Travail,

Pierre NGAKA.-

Commandant Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

A. POATY.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.	1
DGT.DCGPCE.	5
D. F.	5
C. F.	1
DGT.BST	1
BOSSIER	3
M.M.E.	1
SGEM/BC	2
D.M.G.	2
INTERESSE	1